

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Code du produit : 400000004061

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société: MacDermid Agricultural Solutions, Inc
245 Freight St
Waterbury, CT
Etats-Unis
06702
Téléphone : +1 800 423 8569

Préparé par sds.request@arysta.com

Autres informations pour la présente fiche signalétique :
sds.request@arysta.com

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence: 613-996-6666 (appeler à frais virés) (CANUTEC)
Pour d'autres numéros d'appels d'urgence, se référer à la section 16 de la Fiche de sécurité.

Utilisation recommandée : Miticide

Restrictions d'utilisation : Agriculture, Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par :
sds.request@arysta.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

DANGER!	
Aspect	poudre
Couleur	blanc, à, blanc cassé
Odeur	Donnée non disponible

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

Résumé des risques	Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer le cancer. Éviter la formation de poussières; des poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, présentent un risque d'explosion des poussières. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter la formation de poussières; des poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, présentent un risque d'explosion des poussières.
--------------------	---

Statut réglementaire selon le SIMDUT : Ce produit, cette matière ou cette substance sont considérés comme étant un produit contrôlé SIMDUT selon les paragraphes 33 à 66, Partie IV du CPR. Ce produit est enregistré sous l'Acte des Produits de la Lutte contre les animaux nuisibles et est par conséquent exempté de fournisseur WHMIS qui étiquette et requirements MSDS. Veuillez lire MSDS entier et étiquette du produit pour les précautions de la sécurité.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation : Effets sur la santé dus à l'inhalation en milieu de travail de poussières minérales dont la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), les silicates cristallins (kaolin, talc), le graphite ou le charbon.

Peau : Peut causer une réaction allergique cutanée.
Le contact avec la poussière peut causer de l'irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

Yeux : Provoque une irritation des yeux.
Le contact de la poussière avec les yeux peut causer une irritation mécanique.

Exposition chronique : Peut provoquer le cancer par inhalation.

Condition médicale aggravée : Inconnu.

Symptômes d'une surexposition : Réactions allergiques
effets irritants

Cancérogénicité:

IARC

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

kaolin

1332-58-7

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
BIFENAZATE	149877-41-8	>= 50 - < 70
kaolin	1332-58-7	>= 30 - < 50
silica gel	112926-00-8	>= 5 - < 10
sodium 2-[methyloleoylamino]ethane-1-sulphonate	137-20-2	>= 1 - < 5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- En cas d'inhalation : Si la personne respire, l'amener à l'air frais.
Administer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle au besoin.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver à l'eau chaude et au savon.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir.
Rincer la bouche à l'eau.
Appeler un médecin.
- Avis aux médecins : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin responsable de la médecine au travail.
-

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse
- eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inadéquats : Eau pulvérisée
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.
-

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Autres informations : Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Des vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet. Appareil respiratoire autonome (EN 133)
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter un équipement de protection adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Toxique pour les poissons.
Ne pas laisser le produit se déverser de façon non réglementée dans l'environnement.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever toute source d'allumage.
Éviter la formation de poussière.
Nettoyer rapidement avec une pelle ou un aspirateur.
Ne pas utiliser une brosse ou de l'air comprimé afin d'éviter de créer de nuage de poudre.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Ventiler la zone.
-

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation aspirante appropriée.
Éviter la formation de poussière.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
Éviter la formation de poussières; des poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, présentent un risque d'explosion des poussières.
-

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
 Langue: 3F

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration	Base
kaolin	1332-58-7	TWA (Respirable)	admissible	CA BC OEL
		(Respirable)	2 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière respirable)	5 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIH
silica gel	112926-00-8		10 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		(Total)	10 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		VEMP (poussière respirable)	6 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	1.5 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Totales)	4 mg/m3	CA BC OEL
quartz (SiO ₂) (Fr = 100%)	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.1 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Utiliser une ventilation mécanique pour une maîtrise générale de la zone.
 Assurez-vous que l'air évacué ne puisse être retourné au poste de travail par le système de ventilation.

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)
- Protection des mains
- Remarques : Gants de protection résistants aux produits chimiques
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les poussières.
Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Bien laver après manipulation.
Entreposer les vêtements de travail séparément.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
-

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : poudre
- Couleur : blanc, à, blanc cassé
- Odeur : Donnée non disponible
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : 10.3
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Sans objet
- Point d'éclair : Sans objet
- Taux d'évaporation : Sans objet
-

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Sans objet

Densité de vapeur relative : Sans objet

Densité relative : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : légèrement soluble

Solubilité dans d'autres solvants : partiellement soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Sans objet

Viscosité, cinématique : Sans objet

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) : Méthode: Pas d'information disponible.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Produits incompatibles : Oxydants
Acides forts et bases fortes

Produits de décomposition dangereux : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies : Contact avec la peau

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

possibles d'exposition Contact avec les yeux
Inhalation

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Composants:

BIFENAZATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
BPL: oui

DL50 (Souris, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.4 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
BPL: oui
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Remarques: On n'a pas pu déterminer une CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mort de rat n'a été observée pour la concentration maximum atteignable.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
BPL: oui

kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

silica gel:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 22,500 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère de la peau

Remarques: Peut causer une irritation légère.

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

Composants:

BIFENAZATE:

Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: Directives du test 404 de l'OECD
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: oui

silica gel:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritation légère des yeux

Composants:

BIFENAZATE:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directives du test 405 de l'OECD
BPL: oui

silica gel:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Remarques: Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

Composants:

BIFENAZATE:

Type d'essai: Essai de maximisation
Espèce: Cobaye
Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode: Directives du test 406 de l'OECD
BPL: oui

Mutagénicité de la cellule germinale

Produit:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : négatif

Composants:

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

BIFENAZATE:

- Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
BPL: oui
- : Type d'essai: In Vitro mammalian Cell Gene Mutation Test
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
BPL: oui
- : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
BPL: oui
- Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus
Espèce: Souris
Résultat: négatif
BPL: oui
- Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Composants:

BIFENAZATE:

- Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

silica gel:

- Cancérogénicité - Évaluation : IARC Class 3, not classifiable as to carcinogenicity to humans

Toxicité pour la reproduction

Produit:

- Toxicité pour la reproduction : négatif
- Évaluation négatif

Composants:

BIFENAZATE:

- Toxicité pour la reproduction : Pas de toxicité pour la reproduction
- Évaluation Aucun effet sur la lactation ou par l'entremise de celle-ci

STOT - exposition unique

Composants:

BIFENAZATE:

- Évaluation: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

STOT - exposition répétée

Composants:

BIFENAZATE:

Évaluation: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

BIFENAZATE:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.58 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
BPL: oui

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.76 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en dynamique
BPL: oui

CL50 (Crassostrea virginica): 0.42 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CI50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): > 3.82 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
Contrôle analytique: oui
BPL: oui

NOEC (Lemna gibba (Lenticule bossue)): > 3.82 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
Contrôle analytique: oui
BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.25 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 2.02 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

EbC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

BPL: oui

NOEC (Navicula pelliculosa): 0.52 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

EbC50 (Navicula pelliculosa): 0.82 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

ErC50 (Navicula pelliculosa): 1.4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

NOEC(b) (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

NOEC(r) (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 1.13 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

EbC50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 1.8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

ErC50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): > 4.48 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

NOEC (Skeletonema costatum): 0.2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

EbC50 (Skeletonema costatum): 0.3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

ErC50 (Skeletonema costatum): 0.36 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
BPL: oui

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.017 mg/l
Durée d'exposition: 87 d
Type d'essai: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.15 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Contrôle analytique: oui

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

chronique) BPL: oui

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (*Eisenia fetida* (vers de terre)): > 1,250 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
BPL: oui

NOEC (*Eisenia fetida* (vers de terre)): 95 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d
BPL: oui

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): 8.50 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité
BPL: oui

kaolin:
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 1,100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

silica gel:
Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en statique

Persistance et dégradabilité

Composants:

BIFENAZATE:

Biodégradabilité : Résultat: Selon les résultats des tests de biodégradabilité, ce produit est difficilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

BIFENAZATE:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.4 (25 °C)

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

Résultats de l'évaluation PBT : Donnée non disponible
et vPvB

Information écologique : Pas d'informations écologiques disponibles.
supplémentaire Les renseignements se rapportent au composé principal.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Éliminer comme des déchets spéciaux conformément aux règlements locaux et nationaux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation Internationale

UNRTDG

No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,
N.O.S.
(Bifenazate)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,
N.O.S., Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
(Bifenazate)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956

Code IMDG

No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,
N.O.S.
(Bifenazate)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3077
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Bifenazate)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui
Remarques : Not regulated by DOT and TDG if shipped or transported in packaging less than 400KG by road and/or rail. (EN)

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification selon le SIDMUT : Ce produit est enregistré sous l'Acte des Produits de la Lutte contre les animaux nuisibles et est par conséquent exempté de fournisseur WHMIS qui étiquette et requirements MSDS. Veuillez lire MSDS entier et étiquette du produit pour les précautions de la sécurité.

D2A: Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques
D2B: Matière toxique qui provoque d'autres effets toxiques

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

(Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version Date de révision: Numéro de la FS: Pays: CA
1.1 15.10.2015 400000004061 Langue: 3F

internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale pour la normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TDG - Transport de marchandises dangereuses; UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; GLP - Bonne pratique de laboratoire

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F

Carechem24 International Worldwide Coverage

No. de téléphone en cas d'urgence

<u>Europe:</u>	All European Countries	+44 (0) 1235 239 670
<u>Asia Pacific:</u>	East / South East Asia – Regional Number	+65 3158 1074
	Australie	+61 2801 44558

Fiche Signalétique

ACRAMITE® 50 WS MITICIDE

Version 1.1 Date de révision: 15.10.2015 Numéro de la FS: 400000004061 Pays: CA
Langue: 3F

	Nouvelle-Zélande	+64 9929 1483
	Chine	+86 532 8388 9090
	Chine Taïwan	+86 10 5100 3039
	Japon	+81 345 789 341
	Indonésie	00780 3011 0293
	Malaisie	+60 3 6207 4347
	Thaïlande	001800 1 2066 6751
	Corée	+65 3158 1285 +82 (0)234 798 401
	Viêt Nam	+65 3158 1255
	Inde	+65 3158 1198 0800 100 7479
	Pakistan	+65 3158 1329
	Philippines	+65 31581203
	Sri Lanka	+65 3158 1195
	No. de téléphone en cas d'urgence	+65 3158 1200
<u>Middle East / Africa:</u>	Arabic speaking countries	+44 (0) 1235 239 671
	Afrique du Sud	+27 21 300 2732
	All other countries	+44 (0) 1235 239 670
<u>America</u>	Etats-Unis et Canada	+1866 928 0789 +1 215 207 0061
<u>Latin America:</u>	Brésil	+55 113 711 9144
	Mexique	+52 555 004 8763
	Chili	+56 225 829 336
	All other countries	+44 (0) 1235 239 670